

# PROCES VERBAL D'AFFICHAGE Séance du Conseil Municipal

# Lundi 10 mai 2021 à 18 heures 30

L'an deux mil vingt et un, le lundi 10 mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Pablo NERUDA, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire.

## Etaient présents

M. Gérard LENEVEU, M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, M. Nicolas DURAND.

#### Absents excusés

M. Jean-Pierre ISABEL donne pouvoir à M. Patrick DESVAGES

M. Bruno LECOEUR donne pouvoir à M. Gérard LENEVEU

M. Bernard LELAIZANT donne pouvoir à Mme Josette ALDROVANDI

Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Damien de WINTER

Mme Sara ROUZIÈRE

#### Absent(s) non excusé(s)

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Madame Sophie MOBASHER est désignée secrétaire de séance (article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

# 1. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 29 mars 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion en date du 29 mars 2021, dont chaque membre a reçu communication lors de la convocation à la présente séance.

## 2. Restructuration du groupe scolaire Louis Aragon / Demande de subvention DETR et DSIL 2021

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que dans le cadre du projet de transfert de l'école Pasteur au groupe scolaire Louis Aragon en fin d'année scolaire 2021/2022, il est envisagé d'aménager de nouvelles classes et de réaliser différents travaux. Il conviendrait en effet de :

- réaliser deux nouvelles classes de maternelle,
- rénover les salles des maîtres et de motricité,
- transformer une autre classe en toilettes,
- sécuriser la cour maternelle et le quai bus.

Ces travaux, dont le montant est estimé à 111 525,39 euros H.T., sont éligibles au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la réalisation de ces travaux en 2021, étant précisé que des crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2021,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR et de la DSIL, et ce, respectivement au taux de 30 et 40 %, d'où un montant de 33 457,62 euros et 44 610,16 euros (soit 78 067,78 euros au total). Il est précisé qu'aucune autre aide ne sera sollicitée en cette affaire.

## 3. Mise en conformité d'installations d'assainissement / Demande d'aide financière

Dans le cadre de son 11ème programme (2019-2024), l'Agence de l'Eau Seine-Normandie propose un dispositif d'aides financières destinées aux propriétaires qui réalisent des travaux de mise en conformité des réseaux d'évacuation situées à l'intérieur de leurs propriétés.

Toutefois, l'attribution de ces aides n'est possible que par l'intermédiaire des collectivités compétentes en matière d'assainissement.

Parallèlement, la Communauté Urbaine Caen la mer a décidé, par délibération du Bureau Communautaire du 20 décembre 2018, d'être attributaire des aides de l'Agence de l'Eau pour le compte des propriétaires concernés, sans pour autant assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Ainsi, suite au contrôle des installations d'assainissement du logement à la halte ferroviaire, situé 4 route de Rouen, effectué le 23 mai 2019, il s'avère que celles-ci ne sont pas conformes aux dispositions du règlement d'assainissement intercommunal. La commune souhaite donc bénéficier du programme de l'Agence de l'Eau et obtenir une aide dans la limite des montants plafonds.

Il est entendu que les travaux ne pourront être engagés avant l'obtention du courrier de la Communauté Urbaine Caen la mer qui intégrera le montant de l'aide attribuée. Dans le cas contraire, l'aide ne sera pas accordée par l'Agence de l'Eau.

Pour ce faire, conformément à la convention de mandat signée entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Communauté Urbaine Caen la mer, il est proposé de déposer un dossier de demande d'aide financière pour la mise en conformité de l'installation d'assainissement du logement sus indiqué, auprès de la Communauté Urbaine Caen la mer qui la reversera dans les conditions telles que définies dans ladite convention de mandat. Le versement s'effectuera en une fois, par mandat administratif, dans un délai de trois mois maximum à compter de la date de validation du dossier réputé complet, soit à réception de l'ensemble des pièces exigées.

Dans le cas où le montant de la facture serait inférieur au montant de la subvention fixé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ce serait le montant de la facture qui serait reversé au pétitionnaire.

Aussi, Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer un dossier d'aide financière pour la mise en conformité de l'installation d'assainissement du logement communal situé 4 route de Rouen.

## 4. Nouvel investissement au groupe scolaire Louis Aragon / Décision Modificative n° 1

Afin de permettre l'acquisition d'un nouveau lave-linge pour le groupe scolaire Louis Aragon, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, la Décision Modificative n° 1, libellée comme suit :

#### En dépenses d'investissement

Article 2188	Fonction 421	Opération 34	Ferme Amélie	- 400 €
Article 2188	Fonction 213	Opération 30	Écoles / équipement	+ 400 €

# 5. Fonds de Solidarité pour le Logement / Participation 2021

Madame Josette ALDROVANDI, conseillère municipale déléguée au Logement, propose à ses collègues d'apporter une contribution financière au titre de 2021 de 849,66 € (soit 0,17 € par habitant que multiplie 4 998 / population totale au 01/01/2021) au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Cette dépense sera imputée à l'article 65541 / fonction 523.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré retient, à l'unanimité, cette proposition et décide d'accorder au F.S.L. une participation pour 2021 à hauteur de 849,66 €.

# 6. Personnel municipal / Modification du tableau des effectifs

Suite à l'exposé de Monsieur Damien de WINTER, Maire-Adjoint, responsable de la commission du Personnel,

Considérant le projet de recrutement d'un nouvel agent au service administratif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

#### 7. Convention de reversement de la taxe d'aménagement

Monsieur Damien de WINTER expose:

Avec la création de la Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la taxe d'aménagement a été instituée de plein droit au niveau de l'intercommunalité, en lieu et place des communes membres qui la percevaient directement auparavant.

Toutefois, le 14 décembre 2017, la Communauté Urbaine avait décidé de reverser aux communes 75 % du produit de la taxe d'aménagement effectivement perçue d'où la signature d'une convention entre la CU Caen la mer et la commune.

Aujourd'hui, la Communauté Urbaine propose de renouveler cette convention pour un an, conformément au projet dont chaque membre a reçu communication lors de la convocation à la présente séance.

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le reversement de 75 % de la Communauté Urbaine de Caen la mer du produit de la taxe d'aménagement,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## 8. Appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité (Atlas de la Biodiversité Communale)

Monsieur Damien de WINTER, 1<sup>er</sup> Adjoint, en l'absence excusée de Monsieur Bruno LECOEUR, Maire-Adjoint, en charge des travaux et des espaces verts, rappelle que les communes de Colombelles et Giberville sont engagées depuis quelques années dans diverses actions en faveur de la biodiversité et qu'elles souhaitent aujourd'hui s'associer afin de réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) entre 2021 et 2023.

Les objectifs de ce projet, associant des structures naturalistes expérimentées ainsi que l'ensemble des acteurs de leur territoire, sont :

- de mieux connaître l'état de la biodiversité sur le territoire, en s'appuyant sur la récolte de données existantes mais aussi des inventaires supplémentaires assurées par des experts, avec l'aide des habitants, scolaires et autres acteurs des communes ;
- de sensibiliser tous ces publics à la protection de la biodiversité de proximité via un programme de sorties, ateliers, inventaires participatifs, expositions et autres supports d'interprétation liés à cette thématique.

Ces actions doivent permettre de nourrir un diagnostic et déboucher sur des orientations d'avenir partagées concernant la préservation voire le développement de ce patrimoine commun.

Les municipalités de Colombelles et Giberville veulent s'appuyer sur ce travail collectif pour favoriser le développement durable du territoire dans la continuité des démarches déjà effectuées par Cormelles-le-Royal en 2019 et Mondeville en 2020 pour une plus grande cohérence territoriale de l'Est Caennais et à l'aube des travaux d'élaboration du PLUI de Caen la mer.

L'office Français de la Biodiversité (OFB) a publié un Appel à Projet pour les communes qui souhaitent réaliser ces Atlas de la Biodiversité Communale.

Les communes de Colombelles et Giberville souhaitent répondre positivement et s'inscrire dans cette démarche, étant ici précisé qu'elles pourront être aidées financièrement jusqu'à 80 % pour la réalisation de ces atlas, la part restante étant à la charge des deux collectivités.

Aussi, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de participer à la démarche d'élaboration d'un ABC sur la commune,
- approuve la candidature de la commune de Giberville (conjointement à celle de Colombelles) à l'appel à projet de l'Office Français pour la Biodiversité,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter, dans le cadre de cette candidature, l'attribution d'une subvention,
- charge Monsieur le Maire ou son représentant de poursuivre l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer l'ensemble des pièces nécessaires.

## 9. Secteur Jeunesse / Nouveaux Tarifs modulés des accueils de loisirs

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire-Adjoint, responsable de la commission Jeunesse, présente aux membres de l'Assemblée le projet de nouveaux tarifs modulés des accueils de loisirs.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, la nouvelle grille tarifaire, applicable à compter du 2 septembre 2021, comme suit :

Activités	Pomarques	Tarifs			
Activites	Remarques	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
Passeport – Gibervillais (tous régimes confondus)	Semaine sans repas	16,60 €	18,30 €	20,20€	21,90 €
Passeport - Extérieurs (tous régimes confondus)	Semaine sans repas	24,20 €	27,10€	29,40 €	31,70€
"Passeport Apres'm Gibervillais" (tous régimes confondus)	De vacances à vacances	8,40 €	9,20€	10,10€	11,20€
"Passeport Apres'm Extérieurs" (tous régimes confondus)	De vacances à vacances	12,40 €	13,60 €	14,80 €	15,90 €
Camps / tarifs à la journée pour un Gibervillais (tous régimes confondus)	Avec repas	26,00€	29,60€	31,60€	34,00€
Camps / tarifs à la journée pour un Extérieur (tous régimes confondus)	Avec repas	34,70 €	39,40€	41,80€	45,60 €
Semaines thématiques Gibervillais 5 journées (tous régimes confondus)	Semaine avec repas	83,10 €	94,90€	101,30€	109,70 €
Semaines thématiques Extérieurs 5 journées (tous régimes confondus)	Semaine avec repas	92,70€	105,60 €	113,00€	122,60 €
Stages thématiques Gibervillais 5 demi-journées (tous régimes confondus)	Stage sans repas	30,90€	36,30€	38,30€	41,60 €
Stages thématiques Extérieurs 5 demi-journées (tous régimes confondus)	Stage sans repas	36,80€	42,00€	44,20€	47,50 €
Inscription annuelle aux activités (accueil)	Tarif unique	5 €/jeune/année civile			
Photocopie ou impression	Tarif unique	0.40 € la photocopie			

- la tranche A s'applique aux familles dont le quotient familial s'élève de 0 à 499 €
- la tranche B s'applique aux familles dont le quotient familial s'élève de 500 à 899 €
- la tranche C s'applique aux familles dont le quotient familial s'élève de 900 à 1299 €
- la tranche D s'applique aux familles dont le quotient familial est égal ou supérieur à 1300 €

# 10. Secteur Jeunesse / Tarifs modulés des passeports 3 jours – Été 2021

Sur proposition de la commission Jeunesse, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire-Adjoint, et en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs modulés des passeports de trois jours pour les périodes du 7 au 9 juillet et du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre 2021, suivant la grille ci-après :

Activités	Remarques	Tarifs			
Activites		Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
Passeport - Gibervillais (tous régimes confondus)	sans repas	9,70€	10,70 €	11,80€	12,80 €
Passeport - Extérieurs (tous régimes confondus)	sans repas	14,20€	15,80 €	17,20 €	18,50 €

- la tranche A s'applique aux familles dont le quotient familial s'élève de 0 à 499 €
- la tranche B s'applique aux familles dont le quotient familial s'élève de 500 à 899 €
- la tranche C s'applique aux familles dont le quotient familial s'élève de 900 à 1299 €
- la tranche D s'applique aux familles dont le quotient familial est égal ou supérieur à 1300 €

Adopté à l'unanimité.

## 11. Secteur Jeunesse / Tarifs modulés – séjour itinérant 2021

Monsieur Jean-Louis BOISSEE, Maire-Adjoint, responsable de la commission Jeunesse, informe ses collègues que le Secteur Jeunesse souhaite proposer à des jeunes la possibilité de participer à un séjour itinérant programmé en juillet 2021.

La commission Jeunesse propose à cet effet de retenir les tarifs suivants, étant ici noté qu'un tarif préférentiel est prévu pour les Gibervillais :

	GIBERVILLAIS	<b>EXTERIEURS</b>
<b>TARIF A</b> Quotient Familial de 0 à 499 €	520€	625€
<b>TARIF B</b> Quotient Familial de 500 à 899 €	572€	687 €
<b>TARIF C</b> Quotient Familial de 900 à 1299 €	624€	750€
<b>TARIF D</b> Quotient Familial égal ou supérieur à 1300 €	676€	812 €

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les tarifs sus-indiqués.

#### 12. Activités à la Ferme d'Amélie / Nouveaux Tarifs

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire-Adjoint, responsable de la commission Jeunesse, présente à l'Assemblée les nouveaux tarifs, applicables au 2 septembre 2021, pour les différentes activités liées à la Ferme d'Amélie.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, la nouvelle grille tarifaire, applicable au 2 septembre 2021, comme suit :

<b>Activités</b> Balade à poney		Gibervillais	Extérieurs	
		6 €/6 balades	18 €/6 balades	
Accueil de groupe (visite de participants et a ferme, découverte petits plus		ccueil de groupe (visite de participants et		6 €/participant/2 heures
animaux, promenade en calèche, atelier équitation,)	Groupe de moins de 5 participants	(mais nombre de séances limité dans l'année)	8 €/participant/2 heures	
Accueil individuel		Gratuit (mais nombre de séances limité dans l'année)	10 €/participant/1 heure	
Atelier équitation enfant et adolescent		115 €/an/20 séances	145 €/an/20 séances	
Atelier équitation adolescent (à la séance)		30 €/6 séances (carte)	42 €/6 séances (carte)	
Stage équitation (5 demi-journées de 2h30)		47 €/stage	60 €/stage	

## 13. Service Jeunesse / Renouvellement de la convention de mandat avec les gîtes de France

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire-Adjoint, responsable de la commission Jeunesse, expose aux membres du Conseil le bilan de la saison passée concernant le gîte de la Ferme d'Amélie.

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le renouvellement de :

- > l'adhésion de la commune à l'Association Départementale du Tourisme Rural (ADTR) pour le gîte sis Ferme d'Amélie,
- > la convention de mandat de gestion (avec Calvados Accueil Réservation) à intervenir pour l'organisation de la réservation et des locations de cet hébergement.

# 14. Location du gîte / Tarifs 2022

Suite à l'exposé de Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire-Adjoint, responsable de la commission Jeunesse, en ce qui concerne la fixation des tarifs du gîte pour l'année prochaine,

Le Conseil Municipal arrête les tarifs 2022 du gîte de la Ferme d'Amélie, comme suit :

Tarifs de location 2022			
Haute saison / 9 juillet au 27 août	420 € / semaine		
Vacances de printemps / 9 avril au 23 avril Jour de l'an	318 € / semaine		
Moyenne saison / 24 avril au 8 juillet et 28 août au 24 septembre Vacances Toussaint - Vacances Noël	286 € / semaine		
Basse saison / 8 janvier au 8 avril + autres périodes non citées ci-dessus	257 € / semaine		
Week-end (2 nuits) hors vacances scolaires	194 €		
Mid-week (4 nuits) hors vacances scolaires	194 €		
Location au mois basse saison (d'octobre à mars)	856 € / mois		

Par ailleurs, le Conseil Municipal valide les tarifs des prestations annexes, ci-après :

- Dépôt de garantie	150 €
- Forfait ménage	. 40 €
- Location de draps	. 10 €
- Supplément animal / jour	5 €

Adopté à l'unanimité.

# 15. Constitution du jury d'assises 2022

Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, informe ses collègues que, conformément à l'arrêté préfectoral en date du 31 mars 2021, le jury d'assises du Calvados sera composé en 2022 de 544 personnes dont 4 de Giberville et qu'il convient donc d'établir au niveau communal la liste préparatoire résultant d'un tirage au sort effectué à partir des listes électorales politiques et comportant 12 noms.

Suite au tirage au sort effectué en séance publique le 4 mai 2021, ont été désignées les personnes ci-après :

Nom et prénom	Adresse		
ANCQUETIL Jean	42 rue de l'Eglise		
GOST Christiane	19 rue Harry Hawkins		
GUERIN (OUTREQUIN) Nadine	8/1 rue des Bleuets		
JOSEPH Sabrina	28 rue du Centre		
JOURDAIN Alain	16 rue Pasteur		
LE MAGNEN Fabrice	35 bis rue Pasteur		
LELAIZANT Bernard	2/1 rue du Bois		
LEMARCHAND Stéphanie	64 rue de la Liberté		
LEROUET Marie-Paule	11 rue Alexandre Dumas		
LESIEUR Claude	15 rue du Fer à Cheval		
NORMAND Damien	2 rue de Beaumont		
PANSART (BRUCATO) Danielle	14 rue Pablo Picasso		

# 16. Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire / Compte rendu

Vu l'article L.2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 20.05.27/07 en date du 27 mai 2020,

Il est rendu compte à l'Assemblée des décisions suivantes :

- > Acquisition d'un logiciel état civil "LITTERA" auprès de la Société Odyssée, pour un montant T.T.C. de 1 362 €,
- > Assistance de maitrise d'œuvre dans le cadre du projet du nouveau terrain de football au stade Claude Bozec avec le cabinet Landry pour un montant H.T. de 12 017 €.

## **Questions diverses**

- > Initiative prise par la municipalité face au projet de réorganisation de la Poste
  - → Rassemblement devant la mairie le 5 juin 2021 à 11 heures et lancement d'une pétition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

A Giberville, affiché le 21 mai 2021

La Directrice Générale des Services, Sylvie LAUNAY